 Respecter les limites fixée par Allah.

1282 – ⏪ Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه rapporte : Un jour, alors que j’étais derrière le Prophète ﷺ [sur sa monture], il me dit : « Ô jeune homme ! Observe les commandements d’Allah, et Il te protégera. Observe les commandements d’Allah, et tu Le trouveras face à toi. Si tu demandes une chose, demande-la à Allah. Si tu cherches de l’aide, cherche-la auprès d’Allah. »⏩ [Sahih] (1)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال : كنتُ خلفَ رسولِ اللهِ صلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ يومًا قال : يا غلامُ ! إني أعلِّمُك كلماتٍ : احفَظِ اللهَ يحفَظْك ، احفَظِ اللهَ تجِدْه تُجاهَك . إذا سألتَ فاسألِ اللهَ وإذا استعنْتَ فاستعِنْ باللهِ .

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- Concernant sa parole : « Observe les commandements d’Allah, et Il te protégera » An-Nawawî a dit : « Observe les ordres d’Allah, cesse ce qu’Il a interdit, et il te protégera dans tes agissements, dans ta vie d’ici-bas et dans l’au-delà. » Ainsi, tout ce qui atteint le serviteur comme fléaux et malheurs est dû au non-respect des commandements d’Allah ﷻ qui dit : { **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis comme péchés.** } (2)

2 – Ibn Rajab a dit : « Sa parole « Il te protégera » signifie que celui qui préserve les limites d’Allah et Ses droits, Allah ﷻ le protégera, car la récompense est fonction de l’acte, comme Allah ﷻ dit : {Si vous tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les miens } (3) La protection d’Allah ﷻ accordée à Ses serviteurs est de deux types :

1) la protection qu’Il lui accorde en ce qui comporte un intérêt pour sa vie d’ici-bas, comme la protection qu’Il

accorde à son corps, ses enfants, son épouse et ses biens, et Allah ﷻ dit :
{L'homme a autour de lui des anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah } (4) Ibn 'Abbâs a dit : « Il s'agit des anges qui protègent l'homme par ordre d'Allah, et lorsque vient son heure, ils s'éloignent de lui. » ;

2) la protection du serviteur en sa religion et sa foi, qui est la plus noble des deux protections, ainsi Allah le préserve des ambiguïtés qui égarent, des désirs illicites, et Il le fait mourir sur la foi. En somme, Allah ﷻ préserve pour le croyant les limites de sa religion, et Il s'interpose entre lui et ce qui corrompt sa religion, par diverses formes de protection, dont le serviteur peut ignorer l'existence. »

3 – Sa parole : « Observe les commandements d'Allah, et tu Le trouveras face à toi » signifie que celui qui préserve les limites d'Allah trouvera Allah ﷻ avec lui en toute situation, où qu'il s'oriente, Il le cernera, le protégera, le préservera, et le raffermira. Celui avec lequel se trouve Allah est avec le

groupe qui ne peut être vaincu, le gardien qui ne dort pas, et le guide qui ne s’égare pas. Allah ﷻ dit à Mûsâ et Hârûn : {Ne craignez rien. Je suis avec vous, J’entends et Je vois } (5) et le Prophète ﷺ dit : « Que dis-tu de deux personnes dont le troisième est Allah ? » (6) et il dit : « Ne t’afflige pas, Allah est avec nous. » (7) Cette compagnie spécifique implique le secours, le soutien, la protection et l’aide. Ainsi, celui qui observe les commandements d’Allah, Le trouvera face à lui, et Il lui suffira. Quant à la compagnie générale mentionnée dans la Parole d’Allah ﷻ : { **Pas de confidence entre trois sans qu’Il ne soit le quatrième, ni entre cinq, sans qu’Il ne soit le sixième, ni moins, ni plus que cela, sans qu’Il ne soit avec eux où qu’ils se trouvent** } (8) cette compagnie implique Sa science, Sa connaissance, et Sa surveillance de leurs actes, et elle implique que Ses serviteurs Le craignent.

4 – Concernant sa parole : « Si tu demandes une chose, demande-la à Allah » An-Nawawî a dit : « Cela indique que le serviteur ne doit pas lier son for intérieur à autre qu’Allah

ﷻ, mais il doit placer sa confiance en Lui en toute situation. Si la chose demandée n’est pas recherchée auprès des créatures, comme la demande de la guidée, la science, la compréhension du Coran et de la Sunna, la guérison, la préservation des malheurs de ce bas-monde, et la préservation contre le châtiment de l’au-delà, on ne demande cela qu’au Seigneur. Et si Allah accorde généralement la chose demandée à travers Ses créatures, on demande à Allah qu’Il fasse pencher leur coeur. » [Si on est contraint de demander aux gens, on demande en fonction du besoin, mais il est meilleur de s’en passer, bien que cela soit permis en cas de nécessité et en fonction du besoin. De même, concernant le fait d’interroger les savants, il faut interroger concernant tout ce qui touche à la religion, il ne faut rien laisser de ce qu’on ignore sans interroger sur cela, et il n’y a en cela aucune gêne ou obstacle, car Allah ﷻ dit :
{ **Demandez aux gens de science si vous ne savez pas**.
(9)}] (10)

5 – Ibn Rajab a dit : « Sa parole : « Si tu demandes une chose, demande-la à Allah. Si tu cherches de l'aide, cherche-la auprès d'Allah » est extraite de la Parole d'Allah ﷻ : { **C'est Toi seul que nous adorons, et de Toi seul dont nous recherchons l'aide** } (11) l'invocation étant l'essence de l'adoration, cette parole implique qu'on demande à Allah en dehors de tout autre, et qu'on ne recherche l'aide qu'auprès de Lui. Sache que ne demander qu'à Allah ﷻ en dehors de Ses créatures est ce qui convient, car le fait de demander montre une humiliation, un dénuement, un besoin et une indigence de celui qui demande ; de même qu'une reconnaissance du pouvoir de celui à qui on s'adresse de lever cette difficulté, de parvenir à l'objectif, de réaliser un profit, et de repousser un méfait ; et il convient de ne s'humilier et de ne reconnaître son indigence que devant Allah ﷻ, car c'est là la réalité de l'adoration. »

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh ع Abd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des**

commentaires de cheikh Al-ﻉUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 375 à 377 volume 3 (Éditions Tawbah)]📚

📚(1) At-Tirmidhî (2516).

📚(2) Sourate As-Shûrâ, v.30.

📚(3) 1 Sourate Al-Baqarah, v.40.

📚(4) Sourate Ar-Ra'd, v.11.

📚(5) Sourate Ta-Ha, v.46.

📚(6) Al-Bukhâri (2663) et Muslim (2381).

📚(7) Al-Bukhârî (3615) et Muslim (2009).

📚(8) Sourate Al-Mujadalah, v.7.

📚(9) Sourate An-Nahl, v.43.

📚(10) Tas-Hil Al-Ilmam (6/218).

📚(11) Sourate Al-Fatihah, v.5.